#### REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

#### EXTRAIT

# DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE

# DE Ophea EUROMÉTROPOLE HABITAT

### OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG

Membres	7
Présent(s)	3
Audio/visioconférence	0
Représenté(s)	3
Quorum	5

### **SÉANCE DU 17 OCTOBRE 2024**

Présents au siège: Monsieur Salah KOUSSA (Président du Conseil d'administration),

Madame Chahrazad ALLAM et Madame Anne BOUCARD

Excusé(s): Monsieur Antoine BREINING (procuration à Madame Anne BOUCARD),

Madame Suzanne BROLLY (procuration à Monsieur Salah KOUSSA), Madame Nathalie JAMPOC-BERTRAND (procuration à Monsieur Salah KOUSSA) et Monsieur Bernard MATTER (procuration à Madame Anne

BOUCARD)

Assistaient en outre : Monsieur Julien MATTEI (Directeur général / secrétaire de séance),

Monsieur Jean-Baptiste MALINGRE (Secrétaire général), Monsieur Vincent SCHAAF (Directeur du Pôle Patrimoine et Développement), Madame Hélène THOUVIOT (Directrice du Développement et de l'Investissement) et Madame Laura SCHELLINGER (Assistante de

Direction)

\_\_\_\_

Le Bureau, Vu le rapport du Directeur général, Délibère :

B/2024/044: Eckbolsheim - rue Joseph Hoerlé: Acquisition de 14 logements en VEFA.

Autorisation d'acquisition

### Il est décidé:

1. D'autoriser l'acquisition auprès du promoteur Stradim, ou toute autre société qui s'y substituerait par une vente en l'état futur d'achèvement, d'un bien constitué de 14 logements Rue Joseph Hoerlé / rue du lac à Eckbolsheim, comprenant 28 places de stationnement, pour un prix d'acquisition total de 3 060 377,50 € HT, soit 2 956 €/m² SHAB, qui se décompose comme suit :

- Pour les logements en PLAI y compris 3 places de stationnement : 226,20 m² SHAB x 2 400 € HT, soit 542 880 € HT (TVA 5,5 %)
- Pour les logements en PLS y compris 3 places de stationnement : 172,65 m² SHAB x 2 400 € HT, soit 414 360 € HT (TVA 10 %)
- Pour les logements en PLI y compris 8 places de stationnement : 636,35 m² SHAB x 3 250 € HT, soit 2 068 137,50 € HT (TVA 10 %)
- Pour l'acquisition des 14 places de stationnement supplémentaires à 2 500 € HT / place, soit 35 000 € HT

Les études étant en cours, sur une base de 1 035,20  $\rm m^2$  habitables, il est considéré comme acceptable une tolérance de +/- 5  $\rm \%$  d'évolution de cette surface et d'adapter le prix en conséquence.

- 2. D'autoriser l'établissement de l'acte de vente définitif,
- 3. D'autoriser la prise en charge des frais inhérents à cette démarche dont les honoraires du notaire,
- 4. D'autoriser l'échelonnement du paiement du bien en fonction de l'avancement du chantier,
- 5. D'autoriser Monsieur le Directeur général à signer tout acte afférent.

Ce point de l'ordre du jour a été adopté à l'unanimité.

Le Directeur général, Julien MATTEI Pour extrait conforme